

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, SAMU social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris...).

Au 1^{er} janvier 2011, **les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre offrent plus de 6450 places**. 43,9% des places d'accueil se trouvent dans les résidences sociales (2835 places), 19,3% dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA – 1243 places)⁽¹⁾, 16,5% en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS – 1063 places)⁽²⁾, 8,0% en maisons relais et pensions de familles (515 places), 1,4% en centres provisoires d'hébergement (CPH – 90 places) et 11,0% dans d'autres centres d'accueil (centres d'hébergement d'urgence, communautés Emmaüs...711 places). En région Centre, pas moins de 1726 places d'hébergement sont également disponibles (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants...). Sur ces 1726 places d'hébergement, 879 sont des places dédiées à l'insertion (50,9%), 732 aux urgences (42,4%) et 115 destinées à la stabilisation (6,7%). L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

En termes d'équipement en places d'hébergement, **la région Centre présente un taux de 1,3 place d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Dans l'hexagone, le taux est de 1,7‰**. Le Loiret présente le taux le plus élevé de la région (2,3‰). L'Eure-et-Loir a quant à lui le plus faible (0,7‰).

Au 31 décembre 2010, en région Centre, 59560 personnes bénéficient de la CMU de base, ce qui représente 2,3% de la population de la région Centre. En France, 2,9% de la

population bénéficie de la CMU de base. Au niveau infrarégional, les taux varient de 2,0% dans l'Indre à 2,6% dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher.

S'agissant de la **CMUC⁽³⁾**, fin 2010, 135 414 personnes de la **région Centre** en bénéficient, soit **5,2% de la population**. **Au niveau national**, le taux de bénéficiaires de la CMUC est **de 5,7%**. En infrarégional, le département de l'Indre-et-Loire présente le taux de bénéficiaires de la CMUC le plus faible (4,5%). À l'inverse, le département du Cher observe le taux de bénéficiaires le plus élevé (6,6%).

Fin 2011, **2 640 personnes de la région Centre bénéficient de l'aide médicale d'État⁽⁴⁾** délivrée par les caisses d'Assurance maladie du régime général. ■

(1) Les **Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

(2) Les **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Ils relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il existe aujourd'hui différents types de CHRS : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...).

(3) La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

(4) L'**Aide Médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil et données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	125	141	74	234	167	322	1 063	38 987
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) <i>nombre de lits, places</i>	132	120	79	239	200	473	1 243	21 559
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 519
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	329	728	223	436	515	604	2 835	78 035
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	50	71	57	115	84	138	515	7 753
Autres centres d'accueil <i>nombre de lits, places</i>	0	30	39	125	14	503	711	18 468
Nombre de places d'hébergement	143	161	113	343	181	785	1 726	55 876
<i>Dont urgences</i>	18	70	50	81	14	499	732	17 707
<i>Dont stabilisation</i>	5	0	7	24	0	79	115	7 898
<i>Dont insertion</i>	120	91	56	238	167	207	879	30 271
Taux d'équipement en places d'hébergement <i>pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</i>	0,9‰	0,7‰	1,0‰	1,1‰	1,1‰	2,3‰	1,3‰	1,7‰
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2010 <i>pour 100 habitants</i>	6 947 (2,2%)	11 308 (2,6%)	4 781 (2,0%)	13 128 (2,2%)	8 720 (2,6%)	14 677 (2,2%)	59 560 (2,3%)	1 848 554 (2,9%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) au 31.12.2010 <i>pour 100 habitants</i>	21 328 (6,6%)	20 877 (4,8%)	11 143 (4,7%)	27 212 (4,5%)	17 245 (5,1%)	37 609 (5,6%)	135 414 (5,2%)	3 637 234 (5,7%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2011	248	413	88	399	265	1 227	2 640	ND

Sources : STATISS (FINISS, DREES, DRJSCS, DGCS), Insee RP, estimation complémentaire, Fonds CMU (31.12.2010), *CPAM.

 VALEURS COMMENTÉES